



Changement operateur telephone mobile

Par **valparaiso**, le **27/04/2015** à **16:52**

bonjour,

Dans le cas d'un changement d'operateur pour son mobile et d'une souscription par internet chez un nouvel opérateur.

Si on communique son numero RIO pour conserver son numéro , est-ce que cela est suffisant pour que la résiliation intervienne chez l'ancien opérateur * ?

Ou alors, doit-on résilier de manière conventionnelle: LR/AR ?

* Si chez l'ancien on a un contrat sans engagement de durée.

Par **moisse**, le **28/04/2015** à **20:17**

Bonsoir,

Vous suivez les instructions donnees par le nouvel opérateur lorsque vous avez souscrit le nouveau contrat.

Il suffit de lire quelques lignes.

Faire autrement c'est s'exposer à des blocages.